

RAPPORT 2018

L'IMMIGRATION
FRANCOPHONE AU
NOUVEAU-BRUNSWICK
CONSTATS ET PRIORITÉS

LIVRE BLANC
EN IMMIGRATION



SANB

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick



Pour de plus amples renseignements au sujet de ce livre blanc, veuillez communiquer avec :

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
À l'attention de : Direction générale
204 - 702 rue Principale,
Petit-Rocher (Nouveau-Brunswick)
E8J 1V1

Téléphone : 1-506-783-4205
info@sanb.ca
www.sanb.ca

Ce livre blanc a été préparé par une équipe de recherche et de rédaction composée de :

Michel Desjardins
Groupe Consortia Group
310 – 236, rue St. George
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1W1

Téléphone : (506) 389-8221
michel@consortia.ca
www.consortia.ca

Assisté de : Charles LeGresley
et Cyprien Okana.

© SANB - 2018

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Avant-propos

Depuis une dizaine d'années, il a beaucoup été question au Nouveau-Brunswick des défis démographiques que connaît la province. La migration élevée vers d'autres provinces, la baisse du taux de naissance, la pénurie de main-d'œuvre et le vieillissement de la population : autant de sujets qui ont régulièrement fait l'objet d'analyses et de discussions dans les tribunes publiques.

Pour aider à corriger le tir et assurer la prospérité économique dans l'ensemble de la province, plusieurs gouvernements successifs ont établi et mis en œuvre une politique favorisant l'arrivée d'immigrants. Et il faut reconnaître que les efforts ont porté certains fruits. Le nombre de nouveaux arrivants, autant anglophones que francophones, continue d'augmenter au Nouveau-Brunswick.

Cela étant dit, pour le moment, le profil linguistique des immigrants qui choisissent le Nouveau-Brunswick comme province d'adoption ne reflète toujours pas l'équilibre linguistique actuel de la province, soit environ deux tiers d'anglophones et un tiers de francophones. Si ce phénomène se maintient, il pourrait entraîner des conséquences néfastes pour la communauté acadienne de la province.

La province du Nouveau-Brunswick reconnaît l'enjeu et s'est fixé des objectifs précis pour accélérer l'arrivée de parlants français, principalement dans le cadre de son Programme des candidats.

Mais le succès en matière d'immigration francophone au Nouveau-Brunswick ne saurait se limiter au nombre d'immigrants francophones qui décident de s'installer chez nous. Comment l'immigration répond-elle aux besoins de nos communautés et des immigrants eux-mêmes? L'Acadie du Nouveau-Brunswick est-elle véritablement une terre accueillante? Sommes-nous en mesure de retenir efficacement les immigrants, une fois arrivés? L'ensemble des partenaires travaillent-ils bien ensemble pour atteindre un objectif commun? En matière d'immigration francophone, les communautés francophones du Nouveau-Brunswick sont-elles confrontées à des enjeux différents?

Voilà, en somme, certaines des questions qui sont à l'origine de ce livre blanc.

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) est heureuse de s'associer au Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIFNB) pour vous le présenter.

Joey Couturier
Président intérimaire de la SANB



Joey Couturier
Président intérimaire
de la SANB

« Je ne veux pas que ma maison soit murée de toutes parts, ni mes fenêtres bouchées, mais qu'y circule librement la brise que m'apportent les cultures de tous les pays. »

- Mahatma Gandhi

Table des matières

Avant-propos	iii
Sommaire des pistes d'action prioritaires	2
Introduction	3
Objectifs	3
Méthodologie	3
Structure du rapport	4
Partie I - Analyse contextuelle	5
1.1 Contexte historique	5
1.2 Cadre juridique	6
1.3 Structure organisationnelle de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick... .	9
1.4 Enjeux contemporains	10
1.5 Principales initiatives publiques favorisant l'immigration francophone	15
Partie II - État des lieux	17
2.1 Perspective des immigrants	17
2.2 Perspective des communautés	21
2.3 Perspectives des partenaires	24
2.4 Particularités nord/sud et rurales/urbaines	25
Partie III - Pistes d'action prioritaires	27
Annexe A - Profil des immigrants consultés	32

Sommaire des pistes d'action prioritaires

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick profite de son adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie pour négocier des ententes bilatérales avec les pays de la Francophonie en vue de faciliter la reconnaissance et la mise à niveau des compétences professionnelles des travailleurs qualifiés.

Que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada établissent un projet pilote pour accélérer l'accès des étudiants internationaux au marché du travail et à la résidence permanente. Le projet pilote comporterait deux composantes essentielles :

- L'élargissement de la portée du Programme de rétention des étudiants internationaux (PRÉI) en travaillant à l'amélioration des compétences linguistiques en anglais, à la formation professionnelle et aux activités d'intégration sociale et de jumelage durant les études ;
- Une mesure permettant aux étudiants internationaux ayant complété un diplôme universitaire ou collégial (et les formations découlant d'un PRÉI élargi) d'être choisis à titre de candidats de la province, ouvrant ainsi la porte à la résidence permanente.

Que le RIFNB, en collaboration avec ses partenaires communautaires et gouvernementaux, mette en œuvre sa campagne de sensibilisation et que l'exercice soit repris au fil des ans.

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick (RDÉE-NB), mette un accent accru sur le volet entrepreneurial de son Programme des candidats et prenne des mesures additionnelles pour faciliter l'achat d'entreprises acadiennes par des immigrants entrepreneurs.

Que le gouvernement provincial s'appuie sur le travail récent du Comité consultatif sur les systèmes de transport en milieux ruraux et urbains de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES) et introduise des mesures globales de transport rural et urbain en vue de réduire les barrières liées à la mobilité.

Que l'ensemble des partenaires de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick reconnaissent l'importance de la pleine municipalisation pour favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants francophones et qu'ils travaillent à sa réalisation.

Que le RIFNB, en collaboration avec la SANB et l'ensemble des partenaires de l'immigration francophone, se dote d'un cadre formel de fonctionnement et d'imputabilité.

Que le Bureau du conseil exécutif du gouvernement provincial exige que les mémoires présentés au Cabinet soient assortis d'une analyse des effets probables d'une décision ou d'une politique sur les immigrants francophones. À plus long terme, veiller à la mise en place d'une structure de gouvernance adaptée, qui respecte la spécificité linguistique du Nouveau-Brunswick et le droit des francophones de s'autogérer comme dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Que la province du Nouveau-Brunswick reconnaisse dès maintenant la nécessité d'entreprendre une période de rattrapage en matière d'immigration francophone après 2020.

Introduction

Ce livre blanc est une initiative de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), en collaboration avec le Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIFNB).

La SANB est la structure de représentation politique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Elle est vouée à la défense et à la promotion des droits et des intérêts de la communauté acadienne et francophone de la province.

Le RIFNB est un mécanisme de concertation communautaire multisectoriel provincial qui représente la communauté acadienne et francophone sur les enjeux liés à l'immigration francophone et qui sensibilise la communauté à l'importance et aux atouts de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

Objectifs

Le livre blanc vise à dresser un portrait des enjeux contemporains auxquels sont confrontées les collectivités francophones pour attirer, accueillir et intégrer les immigrants francophones, et aux obstacles rencontrés par ces derniers dans leur région d'adoption respective.

Méthodologie

Trois (3) principales sources de données ont été examinées dans le cadre de l'exercice : une revue documentaire, des entrevues et des cercles de discussion.

Revue documentaire

L'équipe de recherche et de rédaction a d'abord procédé au rassemblement et au dépouillement d'une importante quantité de documents. Les documents consultés comprennent des études sectorielles, des rapports spécialisés issus de sources gouvernementales ou autres, des statistiques et des articles de journaux ou reportages.

Entrevues

Après le dépouillement des documents, l'équipe de recherche et de rédaction a mené une série de consultations à l'échelle de la province. L'équipe a visité huit (8) communautés :

- Edmundston
- Caraquet
- Campbellton
- Moncton
- Bathurst
- Fredericton
- Miramichi
- Saint-Jean

Dans chaque communauté, l'équipe a interviewé des représentants de centres d'accueil et d'établissement et des représentants communautaires (p. ex., des municipalités, des chambres de commerce, des employeurs ou des centres communautaires).

L'équipe a aussi mené une série d'entrevues avec des représentants d'organismes communautaires provinciaux et du gouvernement provincial.

Dans certains cas, plusieurs représentants du même organisme ont été interviewés.

SOMMAIRE - NOMBRE DE PERSONNES CONSULTÉES PAR CATÉGORIE	
Intervenants locaux	Intervenants provinciaux
Représentants de centres d'accueil et d'établissement francophones (14)	Représentants d'organismes communautaires provinciaux (18)
Organismes locaux (municipalités, chambres de commerce, employeurs, centres communautaires) (8)	Représentants du gouvernement provincial (4)

La vaste majorité des entrevues ont eu lieu en personne et le reste par téléphone.

Cercles de discussion avec des immigrants francophones

Avec la collaboration des centres d'accueil et d'établissements francophones, l'équipe de recherche et de rédaction a mené des cercles de discussion avec des immigrants francophones. Au total, 75 immigrants ont été consultés de cette façon. L'équipe a profité de l'occasion pour effectuer un sondage qui a permis de dresser un profil des participants et saisir quelques données quantitatives.

Structure du rapport

Ce livre blanc est composé de trois parties principales. La première partie présente une analyse contextuelle, y compris le contexte historique, le cadre juridique, une description des enjeux contemporains ainsi qu'une présentation sommaire des principales initiatives gouvernementales favorisant l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. La deuxième partie expose l'état des lieux selon les perspectives des immigrants, des communautés et des partenaires. Enfin, la Partie III contient les pistes d'action prioritaires.

Partie I – Analyse contextuelle

1.1 Contexte historique

Dans un texte publié par l'Acadie Nouvelle le 26 octobre 2016, Marc-Allain Mallet¹ cite un ouvrage peu connu de C. Alexander Pincombe intitulé « *La naissance d'une province* ». Pincombe écrit : « Les vagues d'immigration, en particulier la famine irlandaise, associées à la renaissance acadienne, ont eu un effet profond sur notre développement socio-économique, culturel et politique. Aujourd'hui, la diversité ethnique et les aspirations multiculturelles du Nouveau-Brunswick sont très éloignées du rêve loyaliste. Nous pouvons résumer les choses simplement : une stratégie démocratique était nécessaire au peuplement efficace de la province. »

Que ce soit pour des motifs économiques, politiques ou, plus récemment, de bouleversements climatiques, l'être humain se déplace à travers le monde depuis des millénaires. C'est à partir de l'arrivée des premiers colons français à l'Île Sainte-Croix en 1604 que le Nouveau-Brunswick fait pour ainsi dire partie de cette mouvance. Comme le souligne Pincombe, les nouveaux arrivants ont joué et continuent de jouer un rôle déterminant dans le développement de la province.

Outre l'arrivée en masse des Irlandais cherchant à fuir la famine au milieu du 19^e siècle, plusieurs autres événements ont marqué le flux migratoire de la province du Nouveau-Brunswick. Parmi ceux-ci, soulignons bien entendu le retour des Acadiens d'exil à partir de 1764 et l'arrivée des loyalistes après la défaite britannique lors de la Révolution américaine en 1783². Ultérieurement, des familles de colons danois sont arrivées dans les années 1870 et se sont installées dans le comté de Victoria. Ensuite, à partir des années 1890, un nombre appréciable d'immigrants juifs sont arrivés par le port de Saint-Jean. L'arrivée des Juifs s'est poursuivie jusqu'au début de la Première Guerre mondiale. Bon nombre se sont installés dans les villes de Saint-Jean, Moncton et Fredericton. De plus, au cours des cent dernières années, des ressortissants italiens, grecques, libanais, chinois, coréens, vietnamiens, indiens, pakistanais et africains sont arrivés par-ci par-là, mais principalement dans les plus grandes villes de la province³. Récemment, le Nouveau-Brunswick a accueilli plus de 1500 réfugiés syriens, dont la plupart se sont installés dans les grands centres⁴.

Pendant une bonne partie du 20^e siècle, la province a affiché des taux de croissance démographique assez élevés. Toutefois, au début des années 80, le taux de croissance de sa population a commencé à montrer des signes de faiblesse.

Préoccupé, le gouvernement néo-brunswickois a décidé, en 2007, d'établir le Secrétariat de la croissance démographique. Peu de temps après, ce dernier a publié un rapport de consultation⁵ expliquant le ralentissement de la croissance démographique – voire son déclin –, par plusieurs phénomènes, dont les suivants :

1 Marc-Allain Mallet est directeur de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

2 https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_Nouveau-Brunswick

3 http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/A_propos_du_NB/histoire.html

4 Société Radio-Canada, *Peu de réfugiés syriens dans le nord du Nouveau-Brunswick*

5 Secrétariat de la croissance démographique, *C'est le temps d'agir – Élaborer une stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick*, 2007

- Faible taux de fertilité ;
- Baisse du taux de naissance ;
- Migration élevée vers d'autres provinces, surtout chez les jeunes ;
- Peu de nouveaux arrivants – le nombre est en deçà de la part nationale⁶.

En 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a rendu public sa stratégie : « **Soyez notre avenir : stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick** ». ⁷ Bien que cette stratégie ait été englobante, elle a reconnu les défis particuliers de l'immigration francophone pour la seule province bilingue du Canada. Selon ce rapport, « en plus de souligner le bilinguisme officiel du Nouveau-Brunswick, il faut accorder plus d'attention au maintien de l'équilibre linguistique dans le processus d'attraction et de conservation des immigrants ». ⁸

Il s'avère qu'à la même époque, le gouvernement fédéral a reconnu l'importance d'appuyer le Nouveau-Brunswick dans ses efforts de promotion et de recrutement d'immigrants francophones. Par l'entremise de la **Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir**, le gouvernement fédéral a octroyé la somme de 10 millions \$ pour l'aider à accroître ses activités de recrutement et de promotion et ses services d'établissement auprès des immigrants francophones. ⁹ C'est notamment grâce à ce financement que plusieurs centres d'accueil et d'établissement ont été établis dans les régions francophones du Nouveau-Brunswick.

La stratégie du gouvernement provincial a fonctionné dans la mesure où elle a permis d'accroître le nombre de candidats francophones et francophiles pendant certaines années. Mais les nombres sont restés faibles et la proportion de candidats francophones et francophiles est demeurée bien en deçà du nombre requis pour maintenir le poids démographique des francophones au Nouveau-Brunswick. ¹⁰

Dans le **discours du Trône** de novembre 2012, le gouvernement provincial s'est engagé à rétablir cet équilibre en élaborant une stratégie d'immigration axée sur les francophones. ¹¹

Cet engagement a pris la forme d'un plan d'accompagnement ¹² dans le cadre d'une nouvelle stratégie de croissance démographique. ¹³ Intitulé **Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick 2014-2017**, ce plan d'action ciblé s'est donné comme objectif d'attirer 33 % de nouveaux arrivants francophones ou francophiles d'ici la fin de 2020. Afin d'appuyer les progrès à cet égard, le gouvernement a établi une augmentation annuelle de 3 % de l'immigration francophone tout au long de la durée de ce plan d'action.

1.2 Cadre juridique ¹⁴

Au Canada, la **Loi constitutionnelle de 1867** reconnaît la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'immigration. ¹⁵

6 Ibid. p. 3

7 Secrétariat de la croissance démographique, *Soyez notre avenir : stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick*, 2008.

8 Ibid, p. 13.

9 Gouvernement du Canada, *Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*, Annexe B, p. 18.

10 Goss Gilroy Inc, Évaluation sommative de l'Entente en matière d'immigration francophone, p. 19.

11 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Discours du Trône 2012*, p. 15.

12 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick*.

13 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Stratégie de croissance démographique 2013-2018*

14 Les informations contenues dans cette section n'ont aucune valeur juridique et ne servent qu'à établir une partie du contexte du livre blanc.

15 Article 95

La **Charte canadienne des droits et libertés** confirme, aux paragraphes 16 (1) et (2), l'égalité du statut du français et de l'anglais en tant que langues officielles du Canada ainsi que l'égalité de statut des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.¹⁶

Par ailleurs, un certain nombre de lois canadiennes en lien à l'immigration contiennent des dispositions linguistiques. Notons premièrement la **Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada**, qui précise que l'interprétation et la mise en œuvre de ladite loi doivent avoir pour effet :

- de soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada¹⁷; et
- d'assurer que les décisions prises selon la Loi soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés, notamment en ce qui touche les principes, d'une part, d'égalité et de protection contre la discrimination et, d'autre part, d'égalité du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada.¹⁸

Mentionnons aussi la **Loi sur le multiculturalisme canadien** qui prévoit au paragraphe 3(1) que « la politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste :

- parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, à maintenir et valoriser celui des autres langues¹⁹; et
- à promouvoir le multiculturalisme en harmonie avec les engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles. »²⁰

Enfin, la Partie VII de la **Loi sur les langues officielles** engage le gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. De plus, elle enjoint aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement et que cette mise en œuvre se fasse dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.²¹

Le Nouveau-Brunswick dispose d'un cadre provincial pour faire la promotion des langues officielles et de l'épanouissement des communautés francophones dans la province. La **Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick** précise à l'article 3 que le « gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans les mesures législatives qu'il propose, dans la répartition qu'il fait des ressources publiques et dans ses politiques et programmes encourage, par des mesures positives, le développement culturel, économique, éducationnel et social des communautés linguistiques officielles. »²² La Charte confirme également les rôles de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui sont de protéger et de promouvoir ce statut ainsi que ces droits et privilèges.²³

16 <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>

17 Alinéa 3(1) b.1)

18 Alinéa 3(3) d)

19 Alinéa 3(1) i)

20 Alinéa 3(3) j)

21 <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-4.html#h-15>

22 <http://laws.gnb.ca/fr/ShowPdf/cs/2011-c.198.pdf>

23 Alinéa 16.2 (2)

Ce sont d'ailleurs ces dispositions législatives qui ont amené la Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick à affirmer que « les politiques, programmes et interventions des deux paliers de gouvernement en matière d'immigration ne doivent pas venir affaiblir la vitalité d'une communauté linguistique par rapport à l'autre ».²⁴

Il est important de souligner que si les gouvernements canadiens et néo-brunswickois se partagent la responsabilité en matière d'immigration, il n'en reste pas moins que l'administration fédérale maintient la compétence exclusive de déterminer le nombre d'immigrants admis au Canada et les critères d'admission. Toute modification aux programmes provinciaux d'immigration doit être approuvée par le gouvernement fédéral. La conjoncture oblige ainsi les deux ordres de gouvernement à tisser un solide partenariat reflétant les besoins uniques du Nouveau-Brunswick en matière d'immigration.²⁵

Ce partenariat prend la forme d'accords formels et d'ententes fédérales-provinciales.

En l'occurrence, le 31 mars 2017, à Moncton, les deux gouvernements ont signé l'**Accord Canada Nouveau-Brunswick sur l'immigration**.²⁶ Le Canada y reconnaît notamment les objectifs que s'est fixé le Nouveau-Brunswick de répondre aux besoins démographiques de la province en accroissant l'immigration et en favorisant l'intégration des immigrants et leur pleine participation à la société.²⁷ Cet accord est historique en ce sens qu'il renferme une annexe portant sur l'immigration francophone, la première en son genre au pays.²⁸ Notons qu'en vertu de cette entente, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est doté de pouvoirs d'appliquer le **Programme des candidats du Nouveau-Brunswick** (PCNB). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement provincial a la responsabilité de traiter et d'accepter les dossiers des travailleurs qualifiés et des entrepreneurs immigrants qui souhaitent s'établir au Nouveau-Brunswick et y travailler, et en faire leur résidence permanente.

Parmi les autres ententes importantes, soulignons l'**Accord Canada Nouveau-Brunswick sur le programme pilote d'immigration au Canada atlantique**.²⁹ Le programme pilote prévoit le traitement prioritaire des demandes de résidence permanente soumises dans le cadre des programmes des travailleurs qualifiés intermédiaires, des travailleurs hautement qualifiés et des diplômés étrangers. Bien qu'il contienne quelques clauses linguistiques générales, l'Accord ne précise pas d'objectifs particuliers en matière d'immigration francophone.³⁰

24 Audiences du Comité permanent, de la citoyenneté et de l'immigration, *Témoignages*, 16 octobre 2017, 1700 (Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick).

25 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Stratégie de croissance démographique 2014 – 2017*, p. 4.

26 [Accord Canada-Nouveau Brunswick sur l'immigration](#)

27 Article 1.10

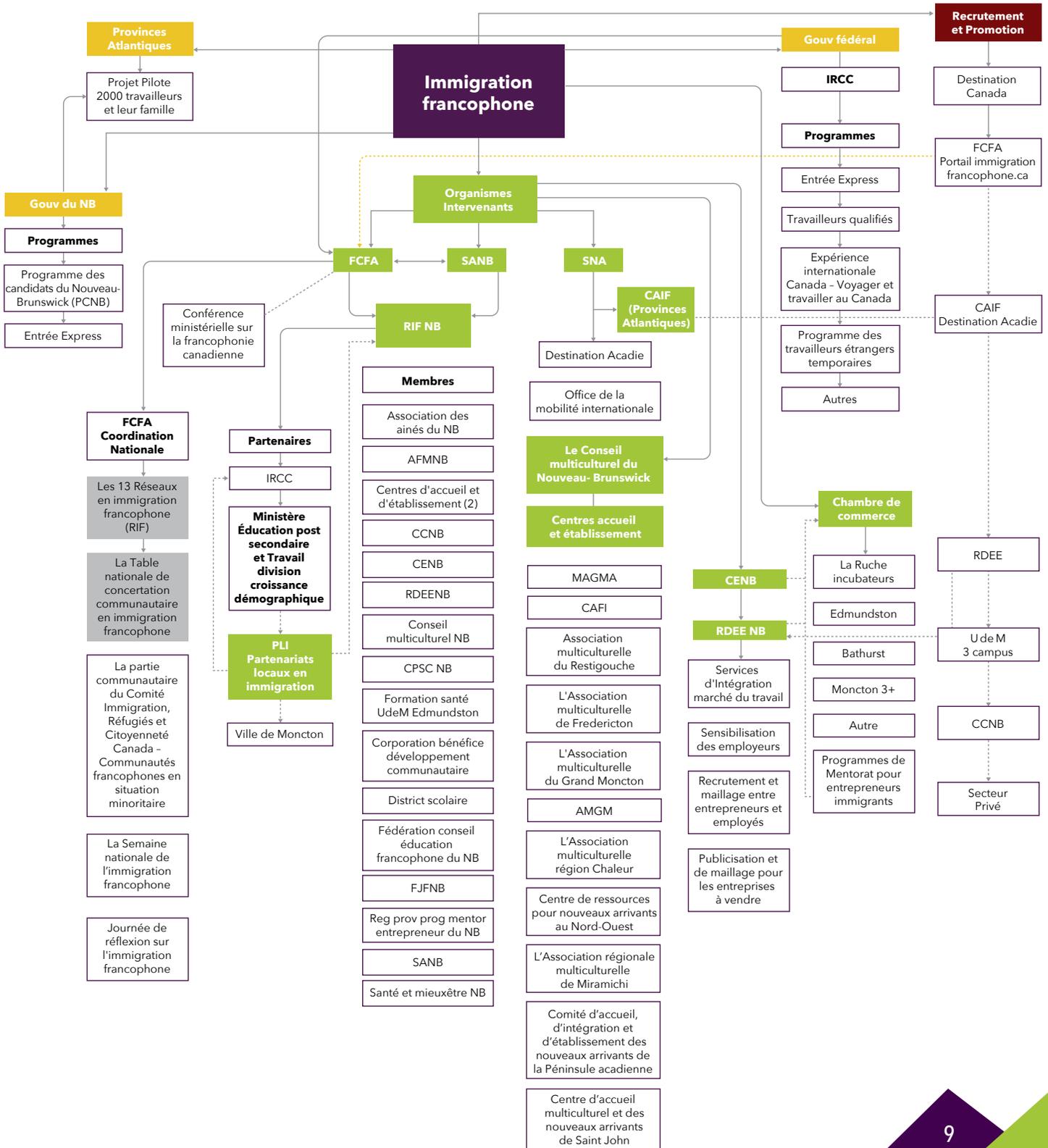
28 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Communiqué de presse*, 31 mars 2017

29 [Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur le programme pilote d'immigration au Canada atlantique](#). À noter que cet accord découle de la [Stratégie de croissance pour l'Atlantique](#), une stratégie à plusieurs volets visant à remédier aux préoccupations de longue date à propos de la croissance économique de la région,

30 Voir les alinéas 5.1.1, 5.1.2 et 7.3.5 pour les clauses linguistiques de l'Accord.

1.3 Structure organisationnelle de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick

Le graphique ci-dessous fournit une représentation visuelle sommaire des programmes et acteurs qui concourent au dossier de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.



1.4 Enjeux contemporains

1.4.1 Démographie

Entre 1981 et 2001, la population de la province a enregistré un faible accroissement de sa population, c'est-à-dire entre 2,0 % et 2,8 %. Cependant, selon les données des recensements, le nombre de résidents du Nouveau-Brunswick a chuté de 1,2 % au cours des 5 années qui ont suivi. Bien que l'on constate certains signes de reprise depuis une dizaine d'années, la situation demeure instable et préoccupante.

TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION DU N.-B. (1976 À 2016)		
Année	Population	Taux de croissance (%)
1976	677 250	6,7
1981	696 403	2,8
1986	709 445	1,9
1991	723 900	2,0
1996	738 133	2,0
2001	729 498	-1,2
2006	729 997	0,1
2011	751 171	2,9
2016	747 101	-0,5

Source : Statistiques Canada

Comme il a été mentionné précédemment, trois principaux facteurs sont à la source du défi démographique de la province : un faible taux de natalité, la migration élevée vers d'autres provinces, surtout chez les jeunes, et le vieillissement de la population.

D'abord, en ce qui concerne le taux de natalité, bien qu'entre 2005 à 2015, le Nouveau-Brunswick ait connu une augmentation nette de sa population naturelle (c'est-à-dire qu'il y a eu plus de naissances que de décès), à partir de 2015, cette tendance s'est renversée.³¹

Ensuite, l'exode des jeunes (particulièrement ceux de 15 à 24 ans) continue de se faire sentir dans plusieurs communautés de la province. La population des jeunes au Nouveau-Brunswick est passée de 101 779 en 2001 à 86 466 en 2016. Durant cette période, les taux nets de migration interprovinciale chez les jeunes sont demeurés en moyenne négatifs.³²

31 Statistique Canada Statistique Canada, Tableau 051-0004 Composantes de l'accroissement démographique, Canada, provinces et territoires, annuel (personnes)

32 Statistique Canada, tableau CANSIM 051-0012

Enfin, comme le démontre le tableau suivant, la population du Nouveau-Brunswick vieillit. En 10 ans, c'est-à-dire entre 2007 et 2017, la population de plus de 65 ans s'est accrue de 5,33 %, comparativement 5,17 % à l'échelle de l'Atlantique et de 3,46 % à l'échelle nationale.

DISTRIBUTION PAR ÂGE DE LA POPULATION, CANADA, N.-B. ET CANADA ATLANTIQUE, 2007 ET 2017 (%)						
Groupe d'âge	2007			2017		
	0-14	15-64	65+	0-14	15-64	65+
Canada	17,11	69,47	13,42	16,01	67,11	16,88 (+3,46 %)
N.-B.	15,72	69,62	14,76	14,56	65,34	20,09 (+5,33 %)
Canada atlantique	15,59	69,75	14,66	14,32	65,85	19,83 (+5,17 %)

Dans le contexte du déclin démographique général³³, il faut aussi ajouter que le français perd du terrain au Nouveau-Brunswick. Entre 2011 et 2016, la part de la population parlant le français le plus souvent à la maison est passée de 28,4 % à 28,0 % (- 0,4 %). De plus, en 2016, alors que 28,0 % des Néo-Brunswickois déclaraient parler le français le plus souvent à la maison, 31,4 % d'entre eux se disaient de langue maternelle française.

LANGUE PARLÉE LE PLUS SOUVENT À LA MAISON (N.-B., 2016)			
Langue	Total	Part de la population	
	2016	2016	2011
Anglais	505 935	68,7 %	69,2 %
Français	206 315	28,0 %	28,4 %
Langue non officielle	12 690	1,7 %	1,3 %
Anglais et français	7 280	1,0 %	0,8 %
Anglais et langue non officielle	3 435	0,5 %	0,3 %
Français et langue non officielle	345	0,0 %	0,0 %
Anglais, français et langue non officielle	290	0,0 %	0,0 %

1.4.2 Nombre et langue des nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick

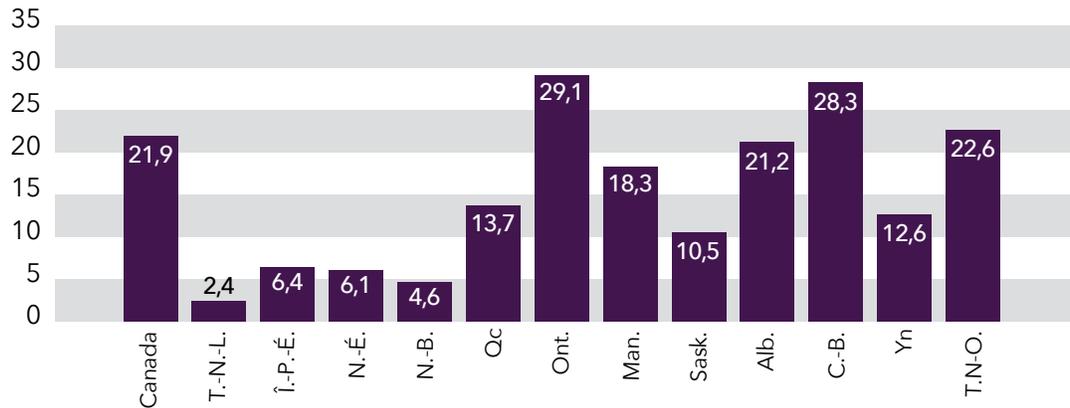
Entre 2011 et 2016, 9 325 personnes ont immigré au Nouveau-Brunswick à titre de résidents permanents.³⁴ Quoique cela puisse paraître beaucoup, le Nouveau-Brunswick n'accueille en fait qu'un faible nombre d'immigrants proportionnellement à sa population. En 2016, la province comptait une population d'immigrants de 4,6 %, comparativement à 21,9 % pour l'ensemble de la population canadienne.

³³ <https://www.emploisnb.ca/sites/default/files/brad/2018-01-09-Census%20Language%20FR.pdf>

³⁴ Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Analyse du Nouveau-Brunswick Thème du Recensement de 2016 : Immigration*, p. 7

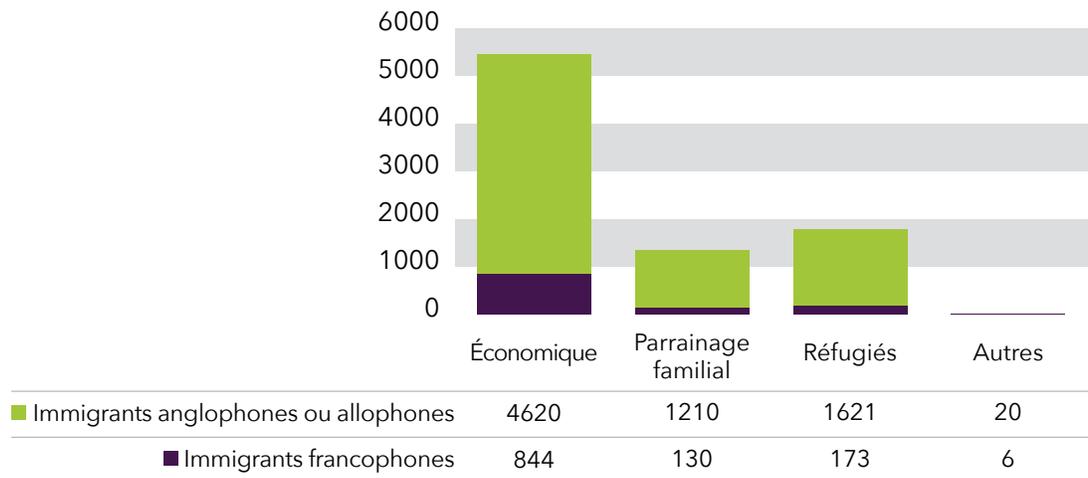
Des 9 325 nouveaux résidents permanents entre 2011 et 2016, 6 070 (65,1 %) étaient des immigrants économiques; 1 245 (13,4 %) étaient des immigrants parrainés par les familles (catégorie du regroupement familial); 1 975 (21,2 %) étaient des réfugiés; 35 (0,4 %) relevaient de la catégorie « Autre immigrant ».³⁵

Part de la population totale représentant les immigrants en 2016 (%)



En examinant ces chiffres de plus près, on se rend compte que sur cette période, la vaste majorité des nouveaux résidents permanents n'étaient pas des parlants français. La figure suivante montre que dans la catégorie d'immigrants économique, seulement 844 (14 %) étaient des parlants français, alors que dans les catégories parrainage familial et réfugiés, seulement 130 (13,9 %) et 173 (8,7 %) respectivement parlaient le français.³⁶

Langue des nouveaux résidents permanents au N.-B. entre 2011 et 2016



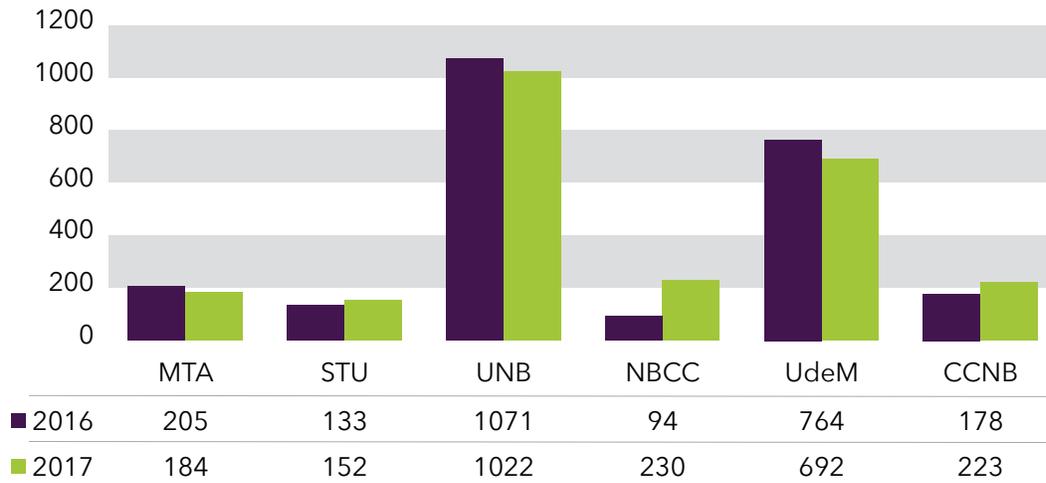
Bien qu'ils ne soient pas des résidents permanents, les étudiants internationaux sont considérés par l'État comme d'excellents candidats à le devenir.³⁷ Grâce à ses institutions de formation postsecondaires, le Nouveau-Brunswick accueille chaque année bon nombre de nouveaux étudiants internationaux. Depuis 2016, la province accueille en moyenne 928 nouveaux étudiants internationaux francophones par année. Cela représente environ 38 % du total de l'effectif étudiant international dans la province.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid. et Données ouvertes du Gouvernement du Canada sur les résidents permanents.

³⁷ ICI.radio-canada.ca, [Les provinces de l'Atlantique veulent retenir les immigrants](#)

Inscriptions - Étudiants internationaux (2016 et 2017)



1.4.3 Pénurie de main-d'œuvre

Selon une récente étude du Conseil économique du Nouveau-Brunswick (CÉNB), une majorité d'entrepreneurs francophones de la province est préoccupée par la pénurie et le manque d'accès à des travailleurs qualifiés.³⁸

En juin 2017, l'organisme a dévoilé les principales préoccupations de la communauté d'affaires francophone, recueillies par sondage auprès de 118 entreprises membres. Les résultats montrent que près de la moitié des sondés jugent que l'accès à de la main-d'œuvre qualifiée sera le défi d'affaires le plus important pour leur entreprise en 2017. Les ressources humaines sont une préoccupation très importante pour 71 % des répondants.

Le directeur du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, note que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée affecte la capacité des entreprises à se démarquer de la concurrence. « Toutes ces questions sont reliées. Nos entreprises cherchent constamment à innover, et pour cela il faut une main-d'œuvre capable de se servir de la technologie et de développer de nouveaux produits. Un des obstacles à la productivité des PME, c'est l'accès à des employés qui ont les qualifications et qui sont suffisamment formés. »³⁹

La directrice du RDÉE NB renchérit dans le même sens : « Les employeurs recherchent une main-d'œuvre qualifiée que l'immigration peut aider à combler, mais les défis sont grands. C'est toujours du cas par cas, car les situations sont différentes pour chacun, mais nous pouvons les accompagner dans ce cheminement ». ⁴⁰

L'exemple de l'entreprise Sunnymel à Clair dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick compte sans doute parmi les plus frappants. Le manque d'employés dans l'usine de Clair a poussé les dirigeants à aller recruter des travailleurs de la Belgique, de l'île Maurice et de Madagascar. L'entreprise, avec la collaboration du Centre de ressources pour nouveaux arrivants au Nord-Ouest, n'a pas ménagé ses efforts pour faciliter l'intégration des travailleurs dans la région. Elle

38 Acadie Nouvelle, 25 juin 2017

39 Ibid.

40 <https://www.rdee-nb.com/fr/47-la-main-d-oeuvre-qualifiee-un-enjeu-national>

a notamment pris des mesures pour leur trouver un logement, à obtenir un numéro d'assurance sociale, une carte d'assurance maladie et même pour ouvrir un compte bancaire.⁴¹

1.4.4 Relève d'entreprises francophones au Nouveau-Brunswick

Selon l'économiste et professeur André Leclerc, le Nouveau-Brunswick est aux prises avec un enjeu de relève d'entreprises francophones, surtout chez les petites et moyennes entreprises (PME).⁴² En 2012, le professeur Leclerc a estimé à 6 047 le nombre de PME francophones en Acadie du Nouveau-Brunswick. À cette époque, il a affirmé qu'environ 3 408 entreprises (56,3 %) étaient appartenues par des propriétaires qui atteindraient l'âge de la retraite au cours des 20 années subséquentes.

De plus, André Leclerc s'est appuyé sur une enquête de la Fondation de l'entrepreneurship du Québec pour affirmer qu'en 2010, moins de 60 % des PME connaissaient la juste valeur marchande de leur entreprise et seulement 46,9 % pouvaient identifier un acheteur potentiel.

1.4.5 Instrumentalisation de l'immigration

Selon certains observateurs, depuis quelques années, le dossier de l'immigration francophone se présente davantage sur fond d'impératifs démographique et économique. Les critères de sélection du système d'immigration canadien favorisent l'entrée d'immigrants détenant les qualités et compétences essentielles leur permettant de contribuer à l'économie du pays.⁴³ De plus, un discours largement répandu tend à présenter les immigrants francophones comme des « ressources » ou des « matières premières ».⁴⁴

Cet accent sur l'immigration économique a poussé des chercheurs à évoquer le risque « d'instrumentalisation » des immigrants et des communautés pour atteindre des cibles démographiques et économiques. Une telle façon de concevoir les immigrants d'expression française, pourrait-elle avoir des conséquences sur la façon dont ces derniers s'identifient, sur leur notion de citoyenneté ainsi que d'autres impacts négatifs?

Marie-Thérèse Séguin, professeure à l'Université de Moncton, compte parmi les intellectuels en Acadie qui expriment cette idée en écrivant : «...avoir toujours à l'esprit que l'immigré n'est pas un produit qui pourrait se vendre ou s'ajuster au gré des besoins d'une population, si légitimes soient-ils. Il est une personne avec toute la complexité que nous savons. Une personne déplacée, dépaycée, donc fragilisée. Nous pourrions même dire arrachée, volontairement ou non, de son histoire première ».⁴⁵

Ce courant de pensée a non seulement le mérite de poser un regard plus humaniste sur la question de l'immigration, il ouvre aussi la porte à un questionnement profond sur la relation entre l'immigration francophone et l'identité acadienne et, plus précisément, à l'introduction du thème de la diversité dans le discours public en Acadie.

41 Radio-Canada, *Des travailleurs d'outre-mer venus en renfort dans le Haut-Madawaska*, 22 mars 2018

42 Ces données proviennent d'une présentation d'André Leclerc à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la CRD-Acadie en 2012. Une copie de la présentation est disponible en communiquant avec André Leclerc : andre.leclerc@umoncton.ca.

43 Belkhoja, Chedly, Dossiers, Alumni, *Enjeux et défis en matière d'immigration francophone au Nouveau-Brunswick*, 22 juin 2017

44 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Rapport final : Rencontre de recherche sur l'immigration d'expression française dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) du Canada*, 30 novembre 2016, p. 14.

45 Acadie-Nouvelle, *Immigration enchantée sur papier glacé*, 29 mars 2016

1.5 Principales initiatives publiques favorisant l'immigration francophone

Dans les sections précédentes, nous avons décrit le cadre de politique publique et les grands enjeux de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. Cette section présente les principales initiatives publiques visant à favoriser l'immigration francophone dans la province.

1.5.1 Destination Canada⁴⁶

Destination Canada est un forum sur la mobilité au Canada qui permet à des candidats français et belges d'en apprendre davantage sur les opportunités qui existent pour vivre et travailler en français à travers le Canada (hors Québec).

Chaque année, la province du Nouveau-Brunswick tient un kiosque pour renseigner les candidats potentiels sur ses régions, ses villes et villages, ainsi que sur ses programmes d'immigration. Des représentants gouvernementaux et communautaires sont présents pour répondre aux questions sur la vie en français dans la province.

1.5.2 Destination Acadie⁴⁷

Destination Acadie est une initiative du Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF), dont le but est d'attirer des ressortissants étrangers (principalement marocains) à venir vivre, travailler ou étudier en français au Canada atlantique.

1.5.3 Initiative stratégique dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick

Le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB)⁴⁸ est le principal outil par lequel la province sélectionne et désigne des gens d'affaires et des travailleurs qualifiés du monde entier qui cherchent à vivre au Nouveau-Brunswick et à contribuer à l'économie provinciale.

Depuis quelques années, dans un effort d'attirer plus des candidats francophones, la province a mis sur pied ce qu'elle nomme « l'Initiative stratégique ». Il s'agit d'une mesure asymétrique qui lui permet de sélectionner des parlants français sans que ces derniers ne satisfassent toutes les conditions ordinaires du Programme des candidats. Autrement dit, tout en se conformant à certains critères de base, notamment en ce qui concerne leur scolarité et leur expérience sur le marché du travail, certains parlants français sont sélectionnés sans nécessairement être des entrepreneurs ou des travailleurs qualifiés avec offre d'emploi. Ces candidats doivent toutefois s'engager à faire une visite exploratoire et démontrer un minimum de ressources financières (fonds d'établissement).

46 <http://www.destination-canada-forum-emploi.ca/accueil.php?lang=fr>

47 <http://vivreenacadie.ca/index.php/destination-acadie>

48 <http://www.welcomenb.ca/content/wel-bien/fr/Immigrer/content/CommentImmigrer/ProgrammeDesCandidatsDuNB-PCNB.html>

1.5.4 Entrée Express

Entrée express est un système de gestion des demandes d'immigrants qualifiés qui souhaitent obtenir la résidence permanente en fonction de leur capacité à s'établir au Canada et à participer à l'économie du pays.

Entrée Express – le système phare de gestion des demandes d'immigration de travailleurs qualifiés. Depuis le 6 juin 2017, des points supplémentaires sont octroyés aux candidats ayant de solides compétences en français. Ces points supplémentaires représentent un changement important qui contribuera à la croissance, à la vitalité et à la prospérité des collectivités minoritaires d'expression française du Canada.⁴⁹

1.5.5 Financement de certains Centres d'accueil dans des zones francophones

Comme il a été mentionné précédemment, vers 2010 plusieurs centres d'accueil et d'établissement ont été établis dans les régions francophones du Nouveau-Brunswick grâce au financement de la Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir. Mais ce financement s'est avéré de courte durée. Selon les informations recueillies dans le cadre de cette recherche, plusieurs centres d'accueil et d'établissement dans les régions où le nombre de nouveaux arrivants est faible ne peuvent plus compter sur l'appui financier du gouvernement fédéral.⁵⁰

49 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, [Communiqué de presse](#), 31 mars 2017

50 Cet enjeu est aussi abordé dans la section 2.4 Particularités nord/sud et rurales/urbaines, ci-dessous.

Partie II - État des lieux

Cette partie présente les principales constatations découlant des consultations qui se sont tenues entre les mois de novembre 2017 et janvier 2018 ainsi que de la revue documentaire. Les constatations sont organisées selon trois (3) perspectives : les immigrants, les communautés et les partenaires.

2.1 Perspective des immigrants

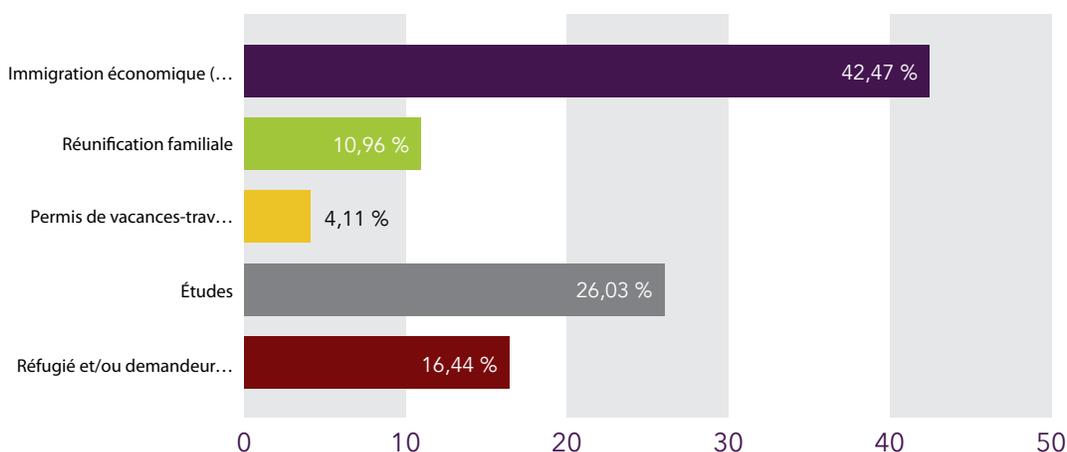
Comme il a été mentionné précédemment, 75 immigrants ont été consultés dans le cadre de cette recherche. D'abord, l'équipe de recherche et de rédaction a réalisé un mini-sondage pour dresser un profil des participants et recueillir quelques données quantitatives. Ensuite, elle a animé des cercles de discussion d'environ 90 minutes pour recueillir des données qualitatives. Cette section résume l'ensemble des données ainsi recueillies. Quelques informations additionnelles sur le profil des immigrants consultés se trouvent à l'annexe A.

2.1.1 Préentrée

L'équipe de recherche et de rédaction a d'abord demandé aux immigrants d'expliquer les principales circonstances qui ont fait qu'ils ou elles se sont retrouvés au Nouveau-Brunswick et quelle a été leur expérience (positive ou négative) durant le processus d'entrée.

Les données du sondage révèlent que, parmi les participants, l'immigration économique constitue le premier motif de venue au Canada (42,5 %) suivi des études (26 %), du refuge (16,4 %), de la réunification familiale (11 %) et les vacances-travail (4,1 %).

Q6 Quel était votre principal motif de venue au Canada ?



Chaque immigrant a une histoire particulière et une expérience d'entrée au Canada qui lui est propre. Il est donc difficile d'établir des règles à cet égard. Mais un certain nombre de commentaires récurrents, recueillis lors des cercles de discussion, nous permettent de faire quelques constatations.

D'abord, plusieurs immigrants ont dit avoir commencé à rêver du Canada dès un jeune âge après avoir vécu un événement déclencheur : une émission de télévision, un livre, une rencontre. Pour plusieurs Européens, « l'envie de partir à l'aventure » et de « changer de vie » ont été des facteurs déterminants. Selon eux, le Canada attire surtout pour sa réputation de pays riche et ouvert d'esprit, sa nature, ses grands espaces, ses langues officielles et ses possibilités économiques.

Environ 25 % des immigrants consultés ont dit avoir participé à Destination Canada et à avoir visité le stand du Nouveau-Brunswick. La majorité s'est dite satisfaite de l'expérience.⁵¹

Pour bon nombre d'immigrants francophones, le Canada a longtemps été synonyme de la province du Québec. Peu avaient entendu parler du Nouveau-Brunswick avant d'entamer des recherches ou de participer à Destination Canada. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs aient à priori considéré le Québec - ou y aient même séjourné -, avant d'opter pour Nouveau-Brunswick. Pour plusieurs, le Nouveau-Brunswick se distingue du Québec par l'amabilité de ses gens, son caractère plutôt rural et paisible ainsi son bilinguisme. Par ailleurs, plusieurs étudiants (ou anciens étudiants) ont dit avoir choisi le Nouveau-Brunswick à cause des droits de scolarité relativement abordables.

Les immigrants ont partagé des opinions divergentes concernant le processus d'immigration. D'un côté, plusieurs immigrants se sont plaints de la lourdeur et de la complexité de la paperasse. Dans les mots d'un immigrant : « Les documents sont très compliqués et parfois contradictoires. » Plusieurs ont dit avoir eu recours aux forums sur Internet pour obtenir des réponses à leurs questions. D'un autre côté, nous avons recueilli un nombre appréciable de commentaires généralement favorables au sujet du processus d'entrée. Pour plusieurs, bien que le processus d'entrée soit parfois long, il n'est pas nécessairement trop long puisqu'il permet de bien préparer son projet d'immigration.

Bien que certaines personnes se plaignent du coût des visites exploratoires, la majorité considère cette étape comme étant très utile. La majorité des personnes ayant fait une visite exploratoire ne le regrette pas.

2.1.2 Accueil et établissement

L'équipe de recherche a demandé aux participants de décrire l'expérience vécue dans leur communauté d'accueil au cours des trois premiers mois de leur arrivée.

Encore une fois, l'équipe a recueilli des commentaires qui varient passablement d'une personne à l'autre.

De façon générale, les immigrants se disent satisfaits de l'accueil que leur a réservé la communauté lors de leur arrivée. Les informations recueillies nous permettent de croire que les organismes d'accueil et d'établissement font une différence appréciable dans l'accueil des nouveaux arrivants francophones au Nouveau-Brunswick. Cette conclusion semble concorder avec une étude de 2014 qui concluait que « les organismes d'accueil et d'établissement ont joué un rôle névralgique dans l'intégration sociale des immigrants francophones dans leur communauté d'accueil. »⁵²

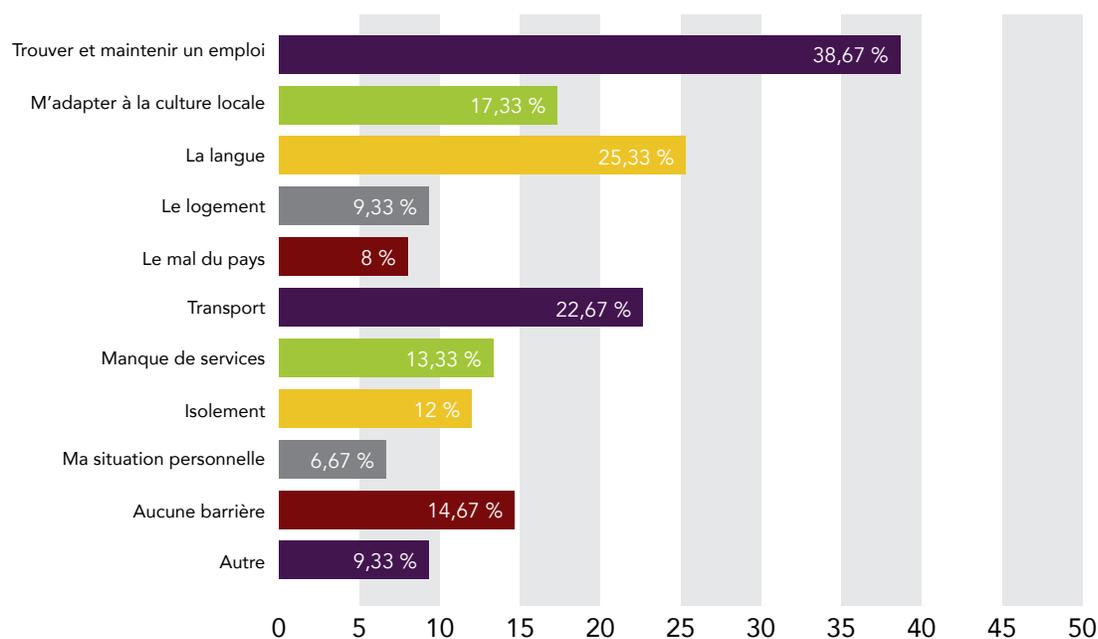
51 Nous avons tenté d'obtenir des données du gouvernement provincial sur le taux de satisfaction des immigrants francophones ayant visité le stand du Nouveau-Brunswick à Destination Canada, mais sans succès.

52 Goss Gilroy inc. Évaluation sommative de l'Entente en matière d'immigration francophone au Nouveau-Brunswick, p. 32.

Cela dit, l'expérience d'accueil des immigrants francophones semble aussi varier d'une région à l'autre. L'analyse des données révèle une particularité dans des communautés où les nouveaux arrivants sont doublement minoritaires (comme immigrant et francophone). À Miramichi, Fredericton et Saint-Jean, les centres scolaires communautaires semblent jouer un rôle particulièrement déterminant dans l'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants.

Dans le cadre du mini-sondage, l'équipe de recherche a demandé aux participants de dire quelles sont (ou quelles ont été) les deux principales barrières ou obstacles à leur intégration.

Q10 Quelles sont (ou quelles ont été) les deux principales barrières ou obstacles à votre intégration dans votre communauté d'accueil (Veuillez cocher 2 cases)



Selon les données du sondage, les trois principales barrières à l'intégration sont : Trouver et maintenir un emploi (38,7 %), la langue (25,3 %) et le transport (22,7 %). En matière de travail et d'emploi, les cercles de discussion ont permis de documenter plusieurs histoires à succès. Parmi les 75 personnes consultées, environ 44 % ont dit occuper un emploi à temps plein et environ 18,7 % un emploi à temps partiel.⁵³ Mais les histoires à succès sans heurts sont plutôt rares. Dans plusieurs cas, l'obtention et le maintien d'un travail se font de peine et de misère, souvent à la suite de longs mois de recherche et d'attente.

Parmi les défis récurrents en matière d'emploi, il y a celui de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger. Plusieurs immigrants francophones ont exprimé une grande frustration à cet égard. Dans les mots d'un d'entre eux : « On nous attire au Canada comme travailleur qualifié, mais lorsqu'on arrive, on nous dit que nos qualifications ne sont pas reconnues ». Pour survivre, plusieurs ont dit avoir eu à travailler comme travailleur non qualifié, à des salaires largement inférieurs à ceux gagnés dans leur pays d'origine. Pour certains, cela a entraîné des conséquences psychologiques. Ils sont nombreux à recommander au Nouveau-Brunswick d'introduire une procédure pour faciliter et accélérer l'obtention d'une aptitude légale d'exercer leur profession ou leur métier réglementé dans la province.

⁵³ Voir les données du sondage en Annexe.

Il faut ajouter que pour les immigrants francophones, les enjeux de l'emploi et de la langue sont souvent intimement liés. Bien que la vaste majorité des personnes consultées connaissaient le caractère bilingue du Nouveau-Brunswick avant leur arrivée, plusieurs ont avoué avoir sous-estimé l'importance de connaître l'anglais pour intégrer le marché du travail. Dans les mots d'un répondant : « On nous a expliqué que la province était bilingue, mais pas qu'il faille être bilingue pour fonctionner ». Selon certains, même dans les régions majoritairement francophones, beaucoup d'emplois exigent une connaissance de base de l'anglais. Plusieurs étudiants internationaux ont aussi parlé de barrières linguistiques pour accéder au marché du travail.

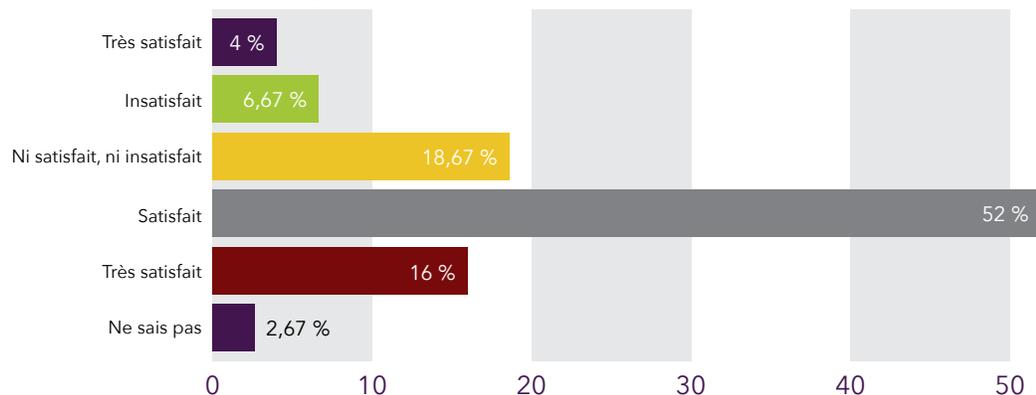
Plusieurs ont aussi évoqué le problème des « emplois cachés ». Par exemple, dans un reportage controversé diffusé sur les plateformes de Radio-Canada, Bruno Lafont, un Français arrivé en juin 2017 avec sa femme et ses enfants et toujours sans emploi a affirmé : « C'est un problème de réseau. J'étais à mon compte en France, alors je suis habitué d'aller vers les gens. Mais je pense que, parce que c'est un milieu plus petit ici, c'est aussi un milieu plus difficile à entrer. Ce sont des réseaux de gens qui se connaissent depuis des années. » Monsieur Lafont poursuit en disant que les employeurs du Nouveau-Brunswick craignent malgré tout de « prendre le risque » d'embaucher quelqu'un avec une culture professionnelle européenne.⁵⁴

Le manque de services de transport compte aussi parmi les barrières importantes. Plusieurs ont dit ne pas avoir les moyens financiers de posséder une voiture pour accéder à l'emploi, aux services, aux soins de santé, à l'éducation et à des activités culturelles et sociales. Cette barrière réduit leur qualité de vie et leurs efforts d'intégration dans leurs communautés d'accueil. Bien entendu, cette barrière semble être particulièrement importante dans les régions rurales où les services de transport en commun sont minimes - voire inexistantes. Par ailleurs, les données du sondage révèlent que cette barrière est beaucoup plus importante chez les étudiants que chez les autres catégories d'immigrants.

Enfin, l'équipe a noté plusieurs commentaires négatifs liés aux affaires bancaires, aux cartes de crédit, et aux services de téléphones portables. Dans les mots d'un immigrant : « C'est un vrai labyrinthe ».

Malgré les défis et les irritants, le niveau de satisfaction des immigrants consultés semble être assez élevé.

Q11 Veuillez indiquer votre degré de satisfaction avec votre vie dans votre communauté en ce moment



⁵⁴ Radio-Canada Acadie, *Immigration : Quand le rêve tourne au cauchemar*.

2.1.3 Caractère accueillant des communautés

Les nouveaux arrivants ont été invités à se prononcer sur le caractère accueillant des communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick.

Bien que la perception de l'accueil de la communauté soit une expérience personnelle selon les individus, les commentaires recueillis reflètent un accueil plutôt chaleureux des communautés. Toutefois, les différences culturelles semblent se révéler peu à peu une fois l'effet de nouveauté retombé, que ce soit au niveau social, économique (employabilité) et culturel dans son sens large.

Certains parlent de sensibiliser la communauté et les employeurs, mais également de mieux préparer les futurs immigrants à ces différences culturelles.

Voici une sélection de commentaires qui traduisent l'essentiel des propos recueillis :

« Les gens sont gentils, mais pas nécessairement accueillants. Gentil, c'est déjà beaucoup. »

« J'ai trouvé les gens très accueillants. Les gens sourient et te saluent. À Montréal ce n'est pas comme ça. J'ai retrouvé cette chaleur ici. »

« Je qualifierais l'accueil de mitigé. Dans le cadre professionnel c'est OK. Dans cadre social, généralement oui, mais ce n'est pas toujours évident. En général, ça va bien. »

« Les Canadiens sont extrêmement chaleureux pour les trois premiers mois. Mais après trois mois, c'est là que le vrai test commence. Tout est mis en place pour qu'on s'intègre, mais après les gens vaquent à leurs occupations. C'est à ce moment que les immigrants font face à leur réalité. C'est difficile de faire des nouveaux amis. Tu commences une nouvelle vie et tu n'as plus personne. Il faut que tu t'arranges pour avoir une vie sociale. Ici, les gens sont chaleureux, mais c'est très pudique et fermé. On tombe dans l'isolement. Nous avons invité chez nous, mais personne ne nous a invité. »

« En arrivant, on a rencontré des tas de personnes », souligne Antoine Lamoot. « Les gens nous ont tutoyés, nous appelaient par nos prénoms. Ça nous a donné une impression de proximité que nous ne connaissions pas en France. On était sur un petit nuage, on se dit qu'on est copain avec tout le monde, mais personne ne nous rappelle après. C'est un peu déroutant. »⁵⁵

« Il y a un gros travail à faire au niveau de la sensibilisation de la population et des employeurs. »

2.2 Perspective des communautés

Comme il a été souligné, les communautés francophones du Nouveau-Brunswick ont été abondamment consultées pour cette recherche. D'abord, l'équipe de recherche et de rédaction a rencontré des représentants de tous les centres d'accueil et d'établissement ainsi que plusieurs représentants communautaires (p. ex., des élus, des employeurs et des leaders communautaires). Cette section résume l'ensemble des données recueillies lors de ces entrevues.

55 Ibid.

2.2.1 Promotion

Les communautés francophones du Nouveau-Brunswick ont un rôle somme toute assez limité dans la promotion du Nouveau-Brunswick comme terre d'accueil. Certains représentants communautaires, notamment des employeurs et des organismes d'accueil, ont été invités à participer à des missions à l'étranger.

Le rôle principal des communautés à cet égard consiste à accompagner et à orienter les immigrants potentiels qui prennent part à des visites exploratoires. Il fut un temps où les communautés faisaient tout en leur pouvoir pour « se vendre » auprès des visiteurs. Mais l'expérience leur a appris qu'il faille peindre un portrait réaliste pour éviter les échecs et les déceptions.

Selon les personnes consultées, le processus des visites exploratoires fonctionne assez bien. Chaque communauté a développé des stratégies et des outils qui lui sont propres. Certaines ont notamment établi des protocoles avec la mairie permettant aux visiteurs de rencontrer des élus.

2.2.2 Accueil et établissement

Les communautés francophones du Nouveau-Brunswick jouent un rôle de premier plan pour faciliter l'accueil, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants. Le gros de la responsabilité repose sur les épaules des centres d'accueil et d'établissement qui travaillent avec la collaboration de nombreux partenaires. Soulignons que les institutions de formation jouent aussi un rôle important en ce qui concerne les services d'accueil des étudiants internationaux.

Parmi les nombreux services offerts aux nouveaux arrivants, notons l'orientation générale, l'accompagnement informationnel, la recherche du logement et de l'emploi, l'inscription à l'école, le transport, les activités sociales, les cartes d'assurance maladie et la formation linguistique. Plusieurs centres s'affairent aussi à des activités de sensibilisation auprès de la population locale.

D'après les commentaires recueillis, les immigrants francophones ont souvent des attentes très élevées en arrivant dans leur communauté d'accueil. À court terme, la plupart arrivent à s'installer sans trop de difficultés. À plus long terme, les circonstances peuvent varier grandement d'une personne à l'autre. Selon un intervenant : « Les facteurs de succès dépendent beaucoup de la préparation de l'immigrant et de sa volonté à s'intégrer. »

Selon les intervenants, les principales barrières sont : l'emploi, la langue, le transport, le logement et le manque de compétences culturelles dans la communauté.

Ces commentaires concordent généralement avec les observations des immigrants eux-mêmes. En matière d'emploi, par exemple, les enjeux liés à la reconnaissance des compétences professionnelles, les « emplois cachés », les emplois à temps partiel à bas salaire constituent les plus grands défis.

Ajoutons qu'en ce qui concerne la vie en communauté, un problème récurrent semble graviter autour du manque de compétences culturelles d'un ensemble d'acteurs, y compris le personnel scolaire, les travailleurs sociaux, les prestataires de services gouvernementaux et les professionnels de la santé.

Dans les plus petites communautés, le faible nombre de nouveaux arrivants permet à certains centres d'accueil d'offrir des services personnalisés, ce qui semble bien fonctionner.

2.2.3 Caractère accueillant des communautés

L'équipe de recherche et de rédaction a demandé aux intervenants communautaires s'ils considéraient leur communauté comme étant accueillante.

Dans la vaste majorité des cas, les intervenants ont répondu par l'affirmative, mais ont reconnu que l'intégration profonde demeurera toujours un travail de longue haleine dans la province. Sans nécessairement parler de racisme ou de xénophobie, plusieurs affirment qu'il existe encore dans certains milieux du Nouveau-Brunswick une méfiance par rapport à l'immigrant. L'afflux trop rapide d'un grand nombre d'immigrants dans leur communauté pourrait entraîner des réactions négatives, disent-ils.

À cet égard, la santé de l'économie locale constitue sans doute un facteur déterminant qui contribue à façonner les attitudes. Dans certaines régions - particulièrement celles où le chômage est élevé et où la population doit s'exiler en quête d'emplois -, l'expression « voleur de jobs » se fait toujours entendre et traduit un sentiment assez répandu au sein de la population.

Cela dit, on explique que les Acadiens de souche semblent avoir une attitude plus ouverte envers les immigrants investisseurs, sans doute parce que ces derniers sont perçus comme des créateurs d'emplois. D'ailleurs, certains intervenants font remarquer que de nombreuses entreprises profitables sont à vendre dans ces régions et qu'elles ne trouvent pas preneurs. Il y aurait donc lieu de faire des efforts supplémentaires pour mieux jumeler les immigrants investisseurs avec les entreprises à vendre. Cette approche contribuerait à donner aux nouveaux arrivants une image positive de créateurs d'emplois et ainsi à accélérer l'acceptation d'autrui.

Enfin, les intervenants s'entendent généralement pour dire que des efforts accrus sont nécessaires pour sensibiliser la population et les employeurs au phénomène de l'immigration.

2.2.4 Partenariats

L'information documentaire recueillie pour ce livre blanc a permis de mettre en lumière bon nombre d'activités de collaboration entre les agences d'accueil et d'établissement et un ensemble de partenaires à l'échelle communautaire. Que ce soit les institutions de formation, les chambres de commerce, les centres scolaires communautaires, les clubs sociaux ou les regroupements socioculturels, tous semblent mettre les mains à la pâte de façon plus ou moins intensive selon la région. La documentation relate aussi un ensemble d'activités pour des populations particulières comme les femmes et les jeunes issues de familles immigrantes.

Tout semble indiquer que les partenariats fonctionnent bien à l'échelle locale, quoique les ressources semblent manquer pour formaliser et animer les partenariats dans certaines régions. À cet égard, les régions bénéficiant d'un partenariat local en immigration (PLI), en l'occurrence les communautés urbaines du sud (Moncton, Fredericton et Saint-Jean), semblent mieux se tirer d'affaire.⁵⁶

2.3 Perspectives des partenaires

Pour ce livre blanc, l'équipe de recherche et de rédaction a interviewé une vingtaine de représentants d'organismes provinciaux, partenaires en immigration francophone. Les personnes consultées œuvrent dans les secteurs suivants : la jeunesse, la santé, l'éducation (scolaire et postsecondaire), les municipalités, la culture et le multiculturalisme. Vu la spécificité de leur mandat, chacun contribue à l'effort commun de façon particulière.

Exception faite de l'Université de Moncton et du réseau des collèges communautaires, qui font la promotion de leurs institutions pour attirer des étudiants étrangers, les organismes provinciaux ne jouent pas un rôle déterminant dans la promotion du Nouveau-Brunswick comme terre d'accueil. Plusieurs ont dit souhaiter participer aux missions de recrutement à l'étranger, mais ne sont pas invités à le faire par les autorités provinciales.

En matière d'accueil et d'établissement, les partenaires provinciaux ont relevé quelques défis qui méritent d'être soulignés :

- Dans le secteur de l'éducation, on a affirmé que la collaboration entre les Conseils d'éducation de district et les centres d'accueil et d'établissement pourrait être grandement améliorée ;
- Dans le secteur de la santé, les plus grands défis semblent graviter autour de la reconnaissance des compétences professionnelles et le manque de compétences culturelles parmi les prestataires de services dans le système de santé ;
- Dans le secteur municipal, on affirme que les régions rurales manquent de capacité en matière d'immigration et que plusieurs régions ne sont pas prêtes à recevoir des immigrants. Plus de collaboration à l'échelle régionale serait souhaitable, dit-on, mais le morcellement de la gouvernance locale ne favorise pas les partenariats ;
- Dans le secteur de l'éducation postsecondaire, on qualifie de bon premier pas le Programme de rétention des étudiants internationaux (PRÉI), qui offre une formation linguistique et de la formation sur marché du travail aux étudiants diplômés. On s'empresse toutefois d'ajouter que le programme devrait être offert à certains étudiants internationaux dès le début de leurs études.

En ce qui concerne l'organisation de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick, la vaste majorité des personnes consultées s'entendent pour dire que le Réseau d'immigration francophone (RIFNB) ne fonctionne pas de façon optimale. Précisons d'abord que RIFNB est avant tout un réseau non constitué. Il est composé de membres qui doivent déterminer son orientation et ses priorités. Son port d'attache administratif est la SANB. Or, plusieurs intervenants s'interrogent sur le cadre de fonctionnement et d'imputabilité du RIFNB et voudraient voir des améliorations.

⁵⁶ Les partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) constituent une forme de gouvernance à plusieurs paliers conçue pour renforcer les ressources locales en vue d'attirer les nouveaux arrivants et d'améliorer les résultats de l'intégration, du point de vue économique, social, politique et civique. La vision à long terme des PLI consiste à appuyer la mise sur pied de partenariats multisectoriels à l'échelle communautaire locale. Ces partenariats visent à intégrer les besoins des nouveaux arrivants dans le processus de planification communautaire, à cerner les priorités stratégiques propres à la collectivité et à mettre en œuvre une stratégie de réinstallation ainsi que des plans d'action visant à améliorer les résultats pour les nouveaux arrivants.

Enfin, comme c'est le cas avec les autres groupes d'intervenants, il y a un large consensus au sein des partenaires quant à l'importance d'accentuer les efforts de sensibilisation en matière d'immigration.

2.4 Particularités nord/sud et rurales/urbaines

Cette étude a cherché à dresser un aperçu comparatif de l'immigration francophone du nord et du sud de la province du Nouveau-Brunswick et à comprendre les défis particuliers des régions rurales à attirer et retenir les immigrants.

D'abord, les données du plus récent recensement confirment que les régions urbaines du sud du Nouveau-Brunswick réussissent à attirer relativement plus d'immigrants francophones que les régions rurales et semi-rurales du nord.

À elles seules, les villes de Moncton, Fredericton et Saint-Jean (dont la population correspondant à la moitié de la population totale de la province) représentaient :

- 68,6 % des résidents non permanents de la province
- 67,6 % de la population immigrante de la province
- 80 % des personnes ayant immigré au Nouveau-Brunswick entre 2011 et 2016⁵⁷

POURCENTAGE DE LA POPULATION DES GROUPES CHOISIS PAR RMR/AR (N.-B., 2016) (%) ⁵⁸				
RMR/AR	Population totale	Population immigrante totale	Immigrants récents	Résidents non permanents
Bathurst	4,1	2,1	2,0	0,9
Campbellton	1,7	0,8	0,9	0,5
Edmundston	3,1	2,6	2,1	2,4
Fredericton	13,7	24,4	28,2	22,6
Miramichi	3,7	1,6	0,8	1,0
Moncton	19,4	23,5	30,5	29,2
Saint-Jean	16,9	19,7	21,4	16,7
Hors RMR/AR	37,3	25,3	14,2	26,7
Population totale	100	100	100	100

La proportion relativement forte des résidents non permanents à Fredericton et Moncton, 22,6 % et 29,2 % respectivement, pourrait s'expliquer par la présence d'étudiants internationaux dans ces communautés.

Par ailleurs, les données du recensement indiquent qu'en 2016 la région urbaine de Moncton a réussi à attirer environ 60 % de tous les immigrants francophones.⁵⁹

57 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Analyse du Nouveau-Brunswick Thème du Recensement de 2016 : Immigration*, p. 7

58 Ibid., p. 8

59 La décomposition de ces données pour d'autres pays francophones n'est pas disponible.

RÉPARTITION DES IMMIGRANTS FRANÇAIS RÉCENTS PAR RMA/AR (N.-B., 2016)						
Lieu de naissance	Immigrant récent	Fredericton	Moncton	Saint-Jean	Autre RMR/AR	Hors RMR/AR
France	295	5,1 %	59,3 %	3,4 %	18,6 %	13,6 %

L'équipe de recherche et de rédaction a interrogé l'ensemble des intervenants sur cette question et a recueilli des commentaires variés.

D'abord, plusieurs reconnaissent que les régions rurales du nord de la province sont désavantagées, surtout du point de vue de l'emploi, des services, du transport et de la capacité d'accueil. Cela dit, les immigrants francophones choisissent souvent la ruralité en connaissance de cause et sont prêts à vivre avec les inconvénients que cela leur occasionne, à moins que ce soit une question d'emploi. Si les immigrants partent, a-t-on dit, c'est parce qu'ils n'ont pas réussi à trouver un travail.

Ensuite, quelques personnes consultées affirment que la présence d'institutions de formation francophones dans la plupart des agglomérations de recensement (c'est-à-dire Bathurst, Campbellton et Edmundston) constitue un atout indéniable pour les régions rurales et semi-rurales du nord. Il en va de même pour le campus universitaire de Shippagan. Sans la présence de ces institutions, plusieurs immigrants francophones n'auraient jamais posé leurs valises dans les régions rurales du nord.

Dans le domaine de l'éducation, certains ont affirmé que le District scolaire francophone Sud investit plus de ressources pour le recrutement, l'accueil, l'intégration et la fidélisation que son équivalent du nord. Cette question n'a toutefois pas été étudiée en profondeur.

Les régions rurales, qui accueillent peu d'immigrants, sont aussi désavantagées du point de vue de leurs capacités d'accueil. Depuis un certain nombre d'années, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'accordent plus de financement aux centres d'accueil et d'établissement dans ces régions. Ces centres ont vu leur financement amputé et dépendent aujourd'hui presque exclusivement du financement provincial.

Enfin, certaines personnes ont évoqué la question des attitudes envers ce qui est étranger dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick et les liens possibles entre la ruralité et la xénophobie. Selon eux, les milieux ruraux sont en général plus fermés que les milieux urbains et les réseaux sont plus difficiles à percer. Certains ont affirmé que les préjugés sont plus forts envers les immigrants de couleurs dans les régions homogènes francophones de la province.

Pour sa part, le professeur Chedly Belkhodja explique qu'il existe bel et bien certains liens entre la ruralité et la xénophobie et le racisme. Il explique que les habitants de petites villes ou villages sont témoins de problèmes dus à l'immigration au sein de plus grandes villes, soient par les médias sociaux ou les journaux, et veulent éviter que cela ne se reproduise chez eux. Les médias sociaux viennent ensuite amplifier leurs réactions. « Le terreau d'extrême droite est habituellement là où il y a beaucoup d'immigrants, mais en ruralité, c'est tricoté plus serré, le monde se connaît. Quand un étranger rôde, on est parfois méfiant. L'étranger est plus caricaturé en milieu rural, avec sa grosse barbe et son turban » explique M. Belkhodja.⁶⁰

Partie III – Pistes d'action prioritaires

À la lumière de tout ce qui précède, l'équipe de recherche et de rédaction formule les pistes d'action prioritaires suivantes.

Reconnaissance des compétences professionnelles

De toute évidence, le succès pour la vaste majorité des nouveaux arrivants francophones au Nouveau-Brunswick passe par l'emploi. Or, cette recherche nous a enseigné que la reconnaissance des compétences professionnelles des travailleurs dits qualifiés constitue la principale barrière à l'emploi. Une piste d'action prioritaire consiste donc à faire tomber cette barrière.

Mais l'enjeu est complexe puisqu'il touche aux relations intergouvernementales et aux pouvoirs des ordres professionnels qui ont la responsabilité légale de veiller à la protection du public et au maintien de la qualité des services professionnels dans leur métier ou profession respectifs.

Il faut souligner qu'en 2008, animés par une volonté commune de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles de personnes exerçant une profession ou un métier réglementé au Québec et en France, le Premier ministre du Québec et le président de la République française ont signé un accord de réciprocité pour les métiers spécialisés.⁶¹ Une analyse détaillée de cette entente et de son efficacité dépasse les paramètres du présent mandat. Mais une chose est certaine ; même si une telle entente n'est pas parfaite, elle constitue au moins un pas dans la bonne direction.

Piste d'action prioritaire : Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick profite de son adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie pour négocier des ententes bilatérales avec les pays de la Francophonie en vue de faciliter la reconnaissance et la mise à niveau des compétences professionnelles des travailleurs qualifiés.

Transition étude-travail pour les étudiants internationaux

Lors des consultations, il a abondamment été question de l'importance des étudiants internationaux pour l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

Les étudiants qui souhaitent rester au Nouveau-Brunswick après leurs études peuvent se prévaloir de différents programmes, notamment le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick. Or, selon les propos recueillis des immigrants eux-mêmes, la transition étude-travail n'est pas simple. La plupart des programmes requièrent une expérience de travail admissible au Canada. Et plusieurs se butent à des barrières linguistiques en essayant de se trouver du travail admissible.

61 Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, 2008

Il faut dire que certaines mesures, adoptées il y a peu de temps, pourraient faciliter la transition étude-travail pour les étudiants internationaux qui ont récemment obtenu un diplôme d'un établissement postsecondaire du Canada atlantique. Par exemple, le projet pilote en matière d'immigration au Canada atlantique semble offrir un accès relativement rapide à la résidence permanente pour les nouveaux diplômés internationaux. Mais les avis semblent être très partagés concernant le potentiel réel du projet pilote. Autre exemple : le gouvernement du Nouveau-Brunswick a introduit le Programme de rétention des étudiants internationaux (PRÉI) dont les objectifs sont d'améliorer les compétences linguistiques en anglais des étudiants diplômés et la formation sur marché du travail. Mais, selon les informations recueillies, ce programme est offert seulement après l'obtention du diplôme, ce qui est considéré comme étant trop tard.

Piste d'action prioritaire : Que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada établissent un projet pilote pour accélérer l'accès des étudiants internationaux francophones du Nouveau-Brunswick au marché du travail et à la résidence permanente. Le projet pilote comporterait deux composantes essentielles :

- L'élargissement de la portée du Programme de rétention des étudiants internationaux (PRÉI) en travaillant à l'amélioration des compétences linguistiques en anglais, à la formation professionnelle et aux activités d'intégration sociale et de jumelage durant les études ;
- Une mesure permettant aux étudiants internationaux ayant complété un diplôme universitaire ou collégial (et les formations découlant d'un PRÉI élargi) d'être choisis à titre de candidats de la province, ouvrant ainsi la porte à la résidence permanente.

Campagne de sensibilisation provinciale visant les communautés et les employeurs

L'ensemble des intervenants consultés dans le cadre de ce livre blanc confirme l'importance d'accentuer les efforts de sensibilisation à l'immigration au sein des communautés francophones du Nouveau-Brunswick. Ces efforts devraient viser le public en général ainsi que les entreprises de la province et devraient inclure de la formation en compétences culturelles.

Il s'avère que le RIFNB a déjà fait un important travail de conception en vue d'une campagne de sensibilisation, y compris l'identification de publics cibles et de messages clés. Les éléments de cette campagne de sensibilisation sont généralement conformes aux conclusions du présent livre blanc.

Piste d'action prioritaire : Que le RIFNB, en collaboration avec ses partenaires communautaires et gouvernementaux, mette en œuvre sa campagne de sensibilisation et que l'exercice soit repris au fil des ans.

Reprise d'entreprises acadiennes par des immigrants entrepreneurs

Cette étude a jeté de la lumière sur un défi important de relève au sein des petites et moyennes entreprises acadiennes du Nouveau-Brunswick. Une forte proportion des PME acadiennes sont appartenues et gérées par des personnes qui atteindront bientôt l'âge de la retraite et dans plusieurs cas, les conditions ne sont pas rassemblées pour assurer une relève en douceur.

Les entrevues ont aussi confirmé que de nombreuses entreprises profitables sont à vendre dans toutes les régions francophones du Nouveau-Brunswick, mais qu'elles ne trouvent pas preneurs. Selon les informations recueillies, les entrepreneurs n'aiment généralement pas afficher publiquement la vente de leur entreprise. Par ailleurs, les différences culturelles peuvent rendre difficile la reprise d'entreprises acadiennes par des immigrants entrepreneurs.

Il y a donc lieu de faire des efforts supplémentaires pour mieux jumeler les entrepreneurs acadiens qui veulent vendre leur entreprise avec les immigrants entrepreneurs. Cette approche contribuerait à donner aux nouveaux arrivants une image positive de créateurs d'emplois et ainsi à accélérer l'acceptation d'autrui dans les communautés acadiennes.

Piste d'action prioritaire : Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick (RDÉE-NB), mette un accent accru sur le volet entrepreneurial de son Programme des candidats et prenne des mesures additionnelles pour faciliter l'achat d'entreprises acadiennes par des immigrants entrepreneurs.

Transport

Le manque d'accès aux transports constitue l'une des barrières les plus importantes pour les immigrants francophones qui veulent s'installer au Nouveau-Brunswick. Cela vaut dans toutes les communautés, mais plus particulièrement dans les régions rurales.

Récemment, le gouvernement provincial a reçu un rapport d'un comité de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS) intitulé *Des surfaces aux services : Stratégie de transport inclusif et durable pour la province du Nouveau-Brunswick 2017-2037*.⁶² Les auteurs du rapport soulignent que la dépendance à l'égard des véhicules privés engendre un important fardeau financier pour les familles à revenu moyen, tout en posant des obstacles encore plus importants aux populations vulnérables, dont les immigrants.⁶³ Ils reconnaissent aussi que le travail en vue de réduire les barrières liées au transport sera de longue haleine.

Piste d'action prioritaire : Que le gouvernement provincial s'appuie sur le travail récent du Comité consultatif sur les systèmes de transport en milieux ruraux et urbains de la SIÉS et introduise des mesures globales de transport rural et urbain en vue de réduire les barrières liées à la mobilité.

62 Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, *Des surfaces aux services Stratégie de transport inclusif et durable pour la province du Nouveau-Brunswick 2017-2037*, Décembre 2017

63 Ibid., p. 3

Pleine municipalisation

Cette étude nous a enseigné que trop souvent, le régime de gouvernance locale qui prévaut dans la province du Nouveau-Brunswick ne favorise pas l'immigration francophone.

Les municipalités francophones du Nouveau-Brunswick et les districts de services locaux (DSL) pourraient jouer un rôle accru dans la planification et l'organisation des services locaux venant en appui à l'immigration. Mais, malheureusement, dans plusieurs cas, elles n'ont tout simplement pas la capacité de le faire. Parmi toutes les municipalités francophones du Nouveau-Brunswick, seules les villes de Moncton, Bathurst et Edmundston évoquent l'importance de l'immigration dans leurs plans stratégiques.

L'Association francophone des municipalités francophones argue depuis plusieurs années que la création d'une communauté rurale engendre une responsabilité et des pouvoirs locaux accrus. Selon son président, « lorsque des municipalités et des DSL s'unissent, elles se donnent les moyens et les capacités de mettre sur pieds et d'appuyer des projets de développement socioéconomiques ». ⁶⁴ C'est le cas en matière d'immigration francophone. Des communautés mieux organisées, avec une plus grande capacité, pourraient bonifier les services d'accueil et mettre sur pied des partenariats locaux en immigration (PLI).

Piste d'action prioritaire : Que l'ensemble des partenaires de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick reconnaissent l'importance de la pleine municipalisation pour favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants francophones et qu'ils travaillent à sa réalisation.

Réorganisation du Réseau d'immigration francophone du N-B

Dans ce livre blanc, il a notamment été question de la gouvernance de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

Bien qu'une majorité de personnes consultées croit en l'importance d'un mécanisme de concertation communautaire multisectoriel provincial, ils sont tout aussi nombreux à dire que le Réseau d'immigration francophone (RIFNB) ne fonctionne pas de façon optimale.

L'enjeu semble prendre sa source dans la structure même du RIFNB, un réseau non constitué avec la SANB comme port d'attache. Tout semble indiquer qu'il y a lieu d'harmoniser les attentes de l'ensemble des partenaires en améliorant le cadre de fonctionnement et d'imputabilité du réseau.

Piste d'action prioritaire : Que le RIFNB, en collaboration avec la SANB et l'ensemble des partenaires de l'immigration francophone, se dote d'un cadre formel de fonctionnement et d'imputabilité.

⁶⁴ <http://www.afmnb.org/grands-dossiers/pleine-municipalisation>

Politiques publiques sensibles aux besoins et réalités des nouveaux arrivants francophones

Bien que l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants ne soient pas une obligation légale du gouvernement provincial, ce dernier a tout intérêt à rassembler les conditions gagnantes pour la réalisation de ces objectifs. Or, si l'immigration est une nouvelle réalité au Nouveau-Brunswick, l'ensemble des décisions ou des politiques publiques n'en tiennent pas toujours compte.

Il a donc lieu de mettre sur pied un mécanisme ou une pratique permettant aux décideurs publics de considérer systématiquement l'effet d'une décision ou d'une politique sur les nouveaux arrivants. Ces décisions ou politiques seront ainsi plus susceptibles de satisfaire aux besoins et réalités des nouveaux arrivants francophones.

Piste d'action prioritaire : Que le Bureau du Conseil exécutif du gouvernement provincial exige que les mémoires présentés au Cabinet soient assortis d'une analyse des effets probables d'une décision ou d'une politique sur les immigrants francophones. À plus long terme, veiller à la mise en place d'une structure de gouvernance adaptée, qui respecte la spécificité linguistique du Nouveau-Brunswick et le droit des francophones de s'autogérer comme dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Rattrapage en matière d'immigration francophone

En 2013, la province du Nouveau-Brunswick s'est donné comme objectif d'attirer 33 % de nouveaux arrivants francophones ou francophiles avant la fin de 2020. Afin d'appuyer les progrès à cet égard, le gouvernement a établi une augmentation annuelle de 3 % de l'immigration francophone tout au long de la durée de son plan d'action.

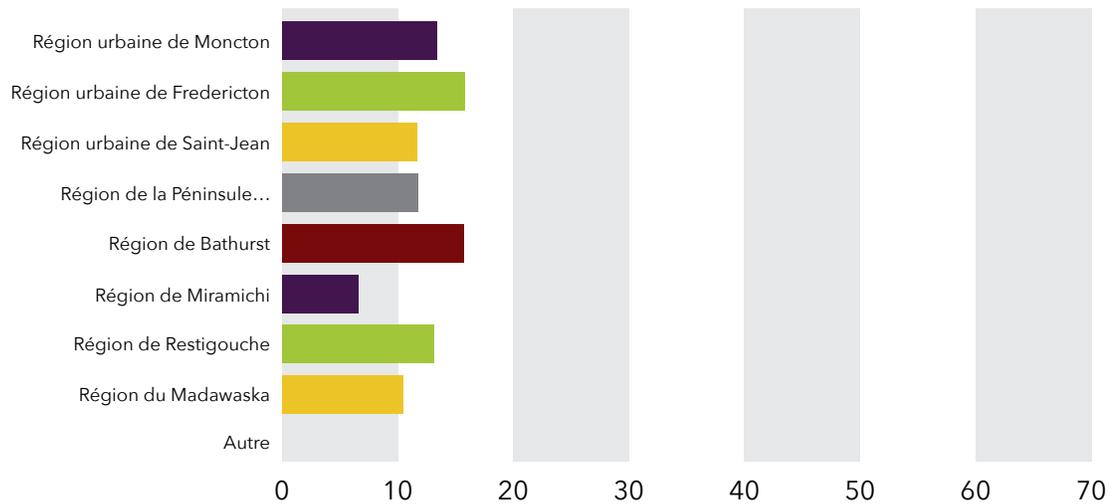
Cet objectif a été fixé avant l'entrée en vigueur du Projet pilote en matière d'immigration en Atlantique. En supposant que le projet pilote et le plan d'action de la province connaissent le succès escompté, les communautés francophones du Nouveau-Brunswick peuvent s'attendre à accueillir un nombre important de parlants français d'ici 2020.

Cela dit, même si l'objectif de 2020 était pleinement atteint, l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick aura accusé un retard pendant une quinzaine d'années, entraînant un déclin du poids démographique des francophones dans la province. Et à moins d'un rattrapage, cette période de déclin continuera de se refléter dans le profil linguistique de la province.

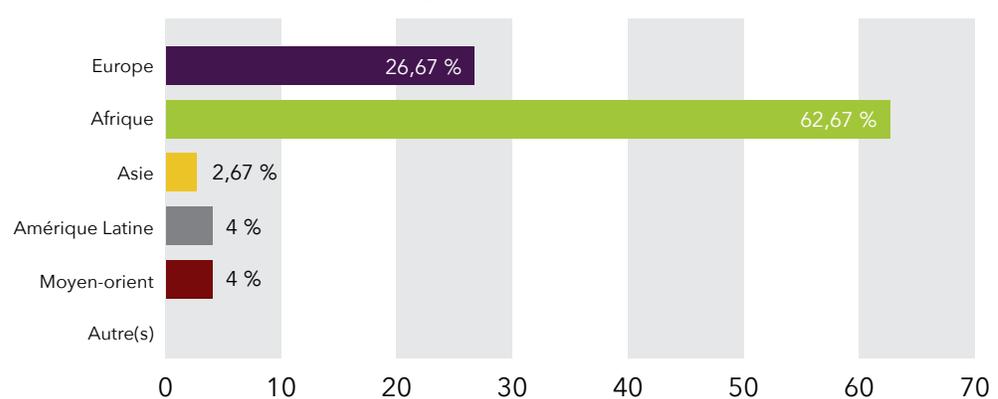
Piste d'action prioritaire : Que la province du Nouveau-Brunswick reconnaisse dès maintenant la nécessité d'entreprendre une période de rattrapage en matière d'immigration francophone après 2020.

Annexe A – Profil des immigrants consultés

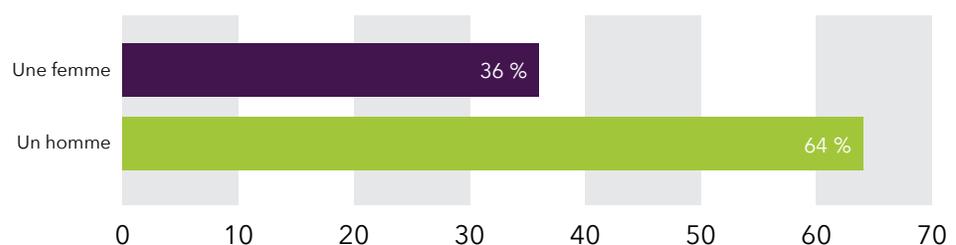
Q1 Quel est votre lieu de résidence actuel ?



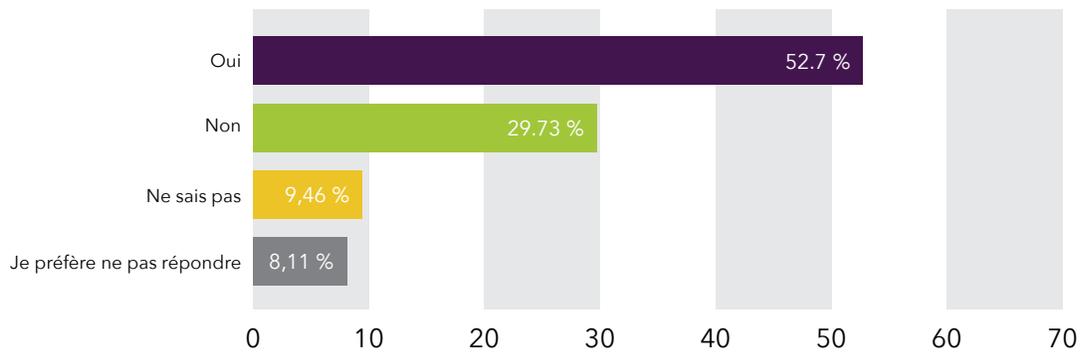
Q2 Dans quelle région du monde êtes-vous né ?



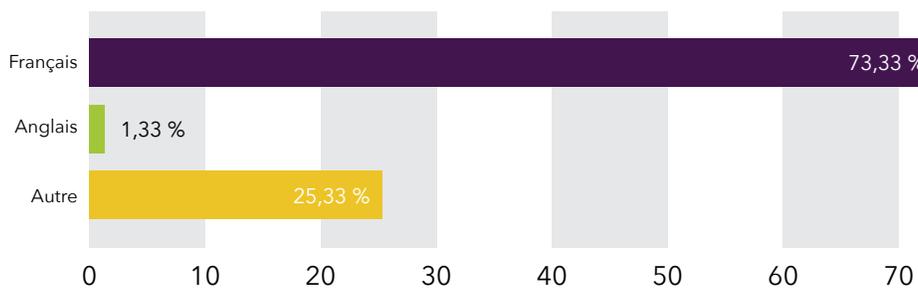
Q3 Etes-vous ?



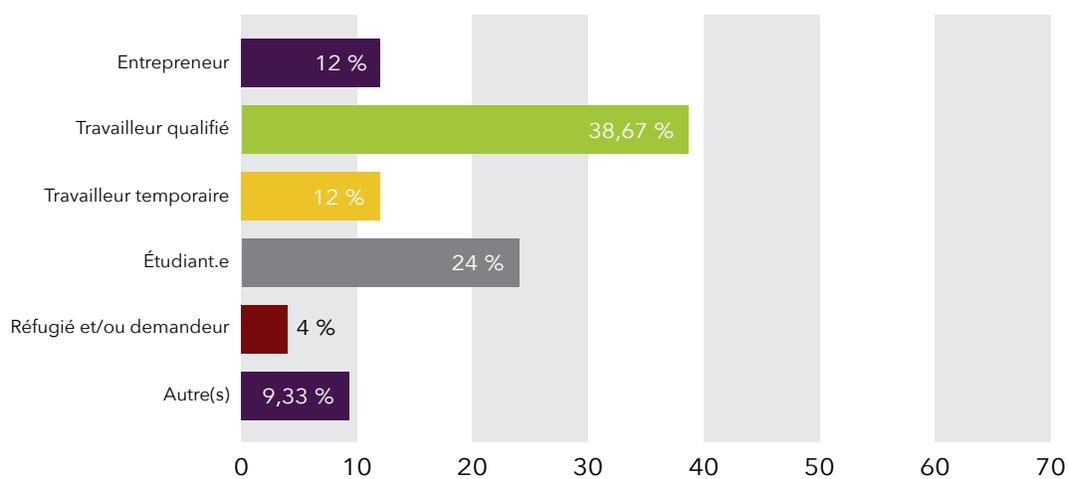
Q4 Vous considérez-vous comme étant d'une minorité visible ?

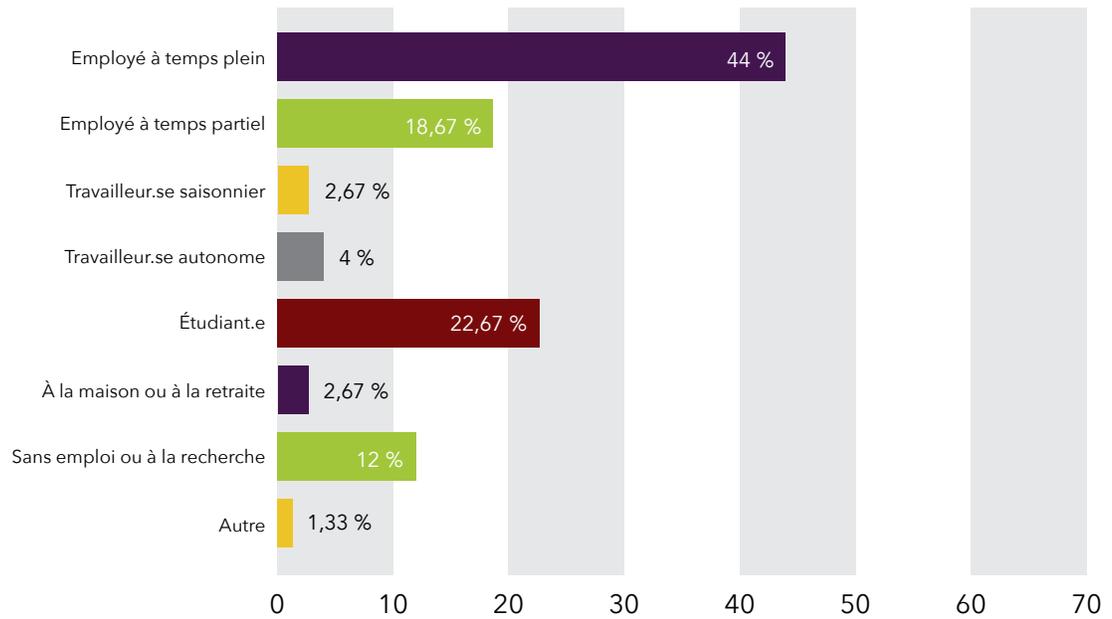
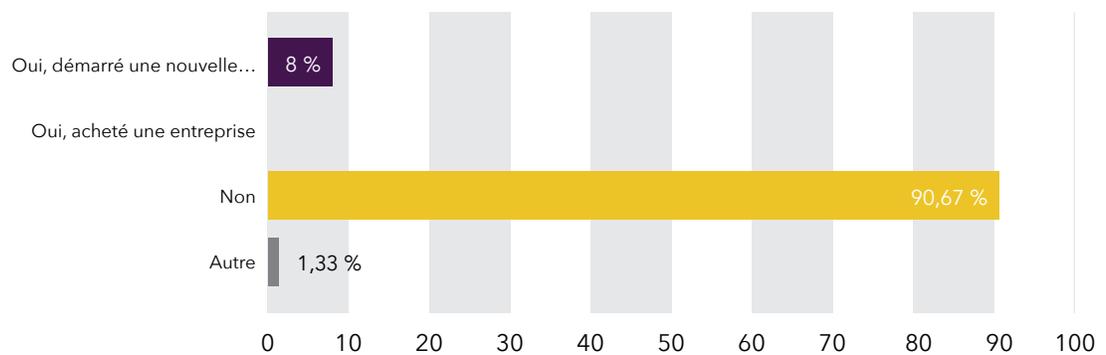


Q5 Quelle est votre langue première parlée ?



Q7 Lequel de ces énoncés décrit le mieux votre situation actuelle ?



**Q8 En matière d'emploi, quel est votre statut actuel ?
(cochez toutes les réponses qui s'appliquent)****Q9 Avez-vous acheté ou démarré une entreprise au Nouveau-Brunswick ?**





Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
204 - 702 rue Principale,
Petit-Rocher (Nouveau-Brunswick)
E8J 1V1

Téléphone : 1-506-783-4205
info@sanb.ca
www.sanb.ca

© SANB - 2018

Nos partenaires :



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

